

I. HISTORIQUE

1.1. Origine

Le projet UNESCO de rédaction d'une Histoire Générale de l'Afrique donna lieu à une série de réunions internationales d'experts (Abidjan, 1964 ; Niamey, 1967 ; Ouagadougou, 1968) : elles recommandèrent la création, en Afrique occidentale, centrale, orientale et australe de Centre de recherche et de documentation pour la tradition orale.

1.2. Régionalisation

Un accord signé en Juillet 1968 par le Gouvernement du Niger et l'Unesco consacra l'existence juridique au Centre régional de documentation sur la tradition orale, CRDFO. Cependant, au lieu d'en faire une extension du Centre nigérien de recherche en sciences humaines, le Niger prit les mesures suivantes :

1. édification et équipement d'un Centre nouveau, disposant de moyens en personnel, matériel et ressources financières propres ;
2. lutte pour la reconnaissance du Centre et la définition de sa personnalité juridique ;
3. organisation de la coopération culturelle régionale et internationale à partir du Centre.

Aussi la réunion des directeurs (Niamey, Juillet 1970) pouvait-elle lui fixer les objectifs ci-après :

1. coordonner les projets régionaux et assurer la liaison avec les institutions nationales de recherche ;
2. développer la coopération entre les institutions nationales de recherche intéressées par l'exécution du Plan de Ouagadougou ;
3. prendre les mesures nécessaires pour :
 - faciliter l'exécution des recherches scientifiques dans le domaine de la tradition orale ;
 - assurer la formation du personnel approprié (transcripteurs, techniciens du son et de l'image) ;
 - équiper les Centres nationaux de moyens techniques adéquats ;
4. développer les moyens de collecte, d'étude, de conservation, de préservation et de diffusion des traditions orales.

1.3. Budget

Or, divers rapports financiers offrent l'occasion d'étudier le budget du CRDFO jusqu'en 1974, année de son intégration à l'OUA. Bien que ces rapports ne soient pas présentés de manière uniforme, il est possible d'identifier les rubriques essentielles ; les calculs effectués à partir des chiffres disponibles aboutissent à une sous-estimation, le dollar étant plus fort lors des années considérées alors que l'on a pris le taux de \$ 1 = 250 francs CFA. Ce qui retient l'attention, ne n'est pas seulement le nombre précis de dollars, mais une certaine proportionalité. De la lecture du tableau I se dégagent immédiatement quelques constatations :

1. Le Niger a fourni l'effort principal et entrepris en même temps des démarches multiples pour intéresser les institutions et les pays à la vie du CRDFO. Celui-ci en effet bénéficia du soutien de l'Unesco, de l'OUA, de l'OCAM, du Conseil de l'Entente et de l'ACCT dont les aides ont porté notamment sur l'équipement, la recherche et les publications.
2. Pendant la période de démarrage (deux premières années), les crédits de personnel ont dépassé le cinquième du budget total = par la suite, la coordination, la recherche et la publication, c'est à dire les activités, sont passées au premier plan.
3. Le budget de coordination (coopération avec les Etats Membres), estimé à \$ 2.000 en 1968/69 et \$ 5.000 en 1969/70, n'est plus tombé à \$ 3.000
4. Le montant du plus petit crédit consacré à la recherche a été de \$ 1.177 au cours de la première année. L'abondance a régné en 1973 avec un apport exceptionnellement élevé de l'ACCT.
5. Au cours des deux premières années, le Gouvernement du Niger a consacré un total de \$ 4.000 aux publications - Puis de crédits sont venus de l'Unesco, de l'OUA, de l'ACCT.

L'aide financière et matérielle à la recherche dans les Etats Membres, la publication de documents de tradition orale et d'ouvrages pédagogiques en langues africaines, l'organisation de stages et de réunions, la coordination de projets régionaux, la coopération avec les institutions compétentes en Afrique et hors d'Afrique, indices d'un développement régulier, ont valu au CRDFO une solide réputation.

Aussi était-il en voie de régionalisation effective :

en Août 1973, dix Etats sur seize avaient ratifié le statut qui leur était proposé, certains versant même la contribution financière (Cameroun, Haute Volta). L'intégration du CRDFO à l'OUA, demandée et obtenue par le Niger, devrait être l'aboutissement logique de l'accord signé entre ce dernier et l'Unesco, car elle représente la plus grande régionalisation actuellement possible. Le CRDFO, en application de la résolution CM.Res. 322 (XXII) de 1974, se transforma en Centre d'études linguistique et historique par tradition orale, CELHTO.

II. SITUATION ACTUELLE

2.1. Contexte

Cette intégration eut lieu à une période particulièrement favorable. En premier lieu la Conférence Générale de l'Unesco avait adopté, en 1972, le Plan décennal pour l'étude systématique de la tradition orale et la promotion des langues africaines comme véhicule de culture et instrument d'éducation permanente. La Conférence inter-gouvernementale sur les politiques culturelles en Afrique, AFRICACULT (Accra, 1975) a invité l'Unesco et l'OUA à "accorder la plus grande priorité au Plan décennal ..." (recommandation n° 3) - D'un autre côté, le 13e sommet des Chefs d'Etats et de Gouvernement de l'OUA a adopté (Juillet 1976) la Charte culturelle de l'Afrique. Enfin le Colloque "Civilisation noire et éducation" de Festac 77 (Lagos) a abordé un grand nombre des questions relevant de la compétence du Centre.

2.2. Inertie

Au cours de la période où l'on aurait dû après AFRICACULT, tirer de la Charte Culturelle et du Plan décennal les éléments d'un programme, le Centre s'est caractérisé par un assoupissement très préjudiciable à son avenir (Voir le budget au Tableau II)

En effet le Centre n'a disposé ni du personnel scientifique, ni des moyens matériels et financiers indispensables pour la recherche scientifique. Un seul historien, Chef de la Division Histoire, aurait pu jouer un rôle d'animateur, mais les conditions n'ont jamais existé, car il ne peut ni prendre contact direct avec les historiens ni les aider dans leurs recherches. Dans une institution dont le rôle est de favoriser la collecte de la tradition orale, seuls deux magnétophones à cassettes fonctionnent ; d'ailleurs il n'était pas prévu de frais de recherche. Compte tenu de cet état de fait, il avait été proposé, pour

l'exercice 1978/79, une somme de \$ 21.500 au Code 305 (Frais de voyage en missions officielles) = malheureusement, les crédits destinés à la recherche ont été purement et simplement refusés. Quant à la coordination, elle ne pouvait être rassurée puisque, faute de crédits, le Centre ne pouvait aider les institutions nationales, ni assister à des réunions auxquelles il est invité (Lancement du Projet. Atlas socio.linguistique des Etats du Conseil de l'Entente, Août 1978).

Le Centre, réduit à publier les textes préparés par le CRDIO, s'est distingué par une politique d'absence.

Il faut noter d'ailleurs que le nouveau nom est très restrictif - ce n'est pas seulement à la linguistique et à l'histoire que la tradition orale fournit matière à étude. "La tradition orale qui, par le moyen de la langue, véhicule (la) culture (africaine), englobe le patrimoine littéraire, artistique, historique, philosophique, social, religieux, etc., ainsi que les rituels sacrés ou initiatiques. Elle s'étend à des domaines aussi variés que la pédagogie et la pharmacopée" (Plan décennal, p.4). De plus, la promotion des langues africaines qui n'avait pas eu le temps d'apparaître dans l'ancien nom, est très mal représentée dans le nouveau. Cette question n'est pas simplement académique - pour conserver à la tradition orale sa diversité et sa richesse, il serait plus exact de parler de Centre des Traditions orales (CTO), ou Centre d'étude de la tradition orale (CETO).

L'Unesco a apporté une aide totale de \$ 23.000 au Centre = la salle de conférence a été équipée d'un matériel d'interprétation simultanée, ce qui assura désormais l'autonomie totale. Le reste, c'est-à-dire \$ 15.000, sert à organiser la réunion des directeurs d'institutions nationales de recherche.

II. PERSPECTIVES

Le CRDIO avait fait reviser le Plan de Ouagadougou dont les insuffisances sont manifestes = nombre de peuples, de thèmes et de régions en étaient exclus. Il avait surtout eu le mérite d'avoir participé à l'élaboration et à l'adoption du Plan décennal. A partir de ce dernier, et compte tenu des objectifs, principes et priorité énoncés dans la Charte Culturelle de l'Afrique, il est possible d'élaborer, en consultation avec l'Unesco, un programme scientifique, culturel et éducatif se référant tant aux recommandations d'AFRICACULT qu'au Programme d'action défini par le Colloque de Festac 77.

3.1. Programme régional

La réunion des directeurs en donnera les composantes précises du programme régional ; cependant il prendra en considération les seuls projets régionaux, c'est-à-dire intéressant au moins deux pays et comportera trois parties essentielles :

1. collecte et étude de la tradition orale,
2. promotion des langues africaines,
3. protection et mise en valeur du patrimoine national, culturel et artistique.

Son exécution s'échelonnera sur un nombre précis d'années, cinq ans par exemple. Les besoins y afférents (équipement ; bourses de recherche ; publication ; réunions ; stages de formation) seront évalués avec la plus grande précision possible.

3.2. Budget conséquent

L'exécution du Plan décennal a accusé beaucoup de retard, du fait des lenteurs de l'OUA. Pour le combler le Centre doit disposer d'un budget grâce auquel il pourra =

1. recruter un personnel scientifique (linguistes , historiens, etc.) et technique (transcripteurs, dactylos en langues africaines ; techniciens de son, etc.) qualifié et en nombre suffisant ;
2. se doter de tout l'équipement adéquat (enregistrement ; conservation ; reproduction-impression, etc.) ; le Centre devra disposer d'au moins un véhicule (type Land-Rover) pour les recherches sur le terrain ;
3. aider matériellement et financièrement les institutions nationales à faire la recherche sur le terrain et en faire lui-même ; le nombre et la qualité des recherches effectuées sera un des critères de la vitalité du Centre.
4. assurer la coordination dans l'exécution du programme régional et la liaison avec les institutions nationales, ce qui implique des visites aux Etats Membres ou des réunions restreintes mais périodiques à Niamey ;
5. organiser des réunions et des stages de formation, et en particulier reprendre l'enseignement des langues africaines jadis assurés par le CRDFO ;
6. faire des publications ; les publications constituent un autre critère de vitalité du Centre. Enfin, les locaux devront être entretenus de façon que le Centre donne l'exemple dans la préservation du patrimoine commun.

Le budget conséquent, c'est celui que le Secrétariat Général Administratif voudra bien allouer au Centre pour ces activités.

3.3. Organigramme

La structure administrative compte actuellement deux divisions, la Division de Linguistique et la Division d'Histoire ; cependant, pour que le Centre soit opérationnel, il doit en comprendre cinq Divisions :

1. Division Histoire

Animant et coordonnant la recherche historique, elle sera responsable de la contribution

- a) au Projet d'Histoire Générale de l'Afrique (liaison avec le Comité scientifique créé par l'Unesco),
- b) à l'enseignement de l'histoire africaine (liaison avec les Professeurs, chercheurs et étudiants, ainsi que l'Association des Historiens Africains).

Personnel : deux historiens, dont un Chef de division.

2. Division Linguistique

Elle sera chargée de la promotion des langues africaines (politique des Etats Membres ; définition des différents matériaux à élaborer, parmi lesquels les dictionnaires généraux).

Personnel : deux linguistes, dont un Chef de Division.

3. Division Culture

Elle s'occupera de la politique culturelle, en particulier de la mise en valeur du patrimoine culturel et artistique.

Personnel : un spécialiste des cultures africaines.

4. Division Audio-visuel

Maintenance de l'équipement et enregistrements audio-visuels constituent ses activités courantes. Elle devra être en mesure d'aller dans divers pays renforcer les moyens locaux. Elle produira, sur certaines traditions, un ensemble comprenant :

- a) le texte transcrit, traduit et commenté,
- b) le disque,
- c) un petit film reproduisant les conditions dans lesquelles elles sont dites.

Personnel : un spécialiste des moyens audio-visuels et un technicien de son.

.../...

5. Division Publications

Du fait des qualités et destinations différentes des ouvrages (documents de tradition orale ; ouvrages scientifiques ou culturels, ouvrages pédagogiques, etc), elle aidera à définir et appliquer une politique de publications. Comme l'on peut tirer de la publication des ressources élevées, la compétence sera de rigueur.

Personnel: un éditeur et un (e) steno dactylographe.

L'ordre de création des nouvelles divisions devrait être le suivant : Culture, Audio-Visuel, Publications.

3.4. Coopération internationale

A partir du moment où le Centre aura un programme et les moyens de l'exécuter, de nombreuses institutions lui apporteront sûrement leur concours : UNESCO, PNUD, UNICEF, ACCP, CRDI, Fondations, etc. On peut même imaginer que certains pays lui offrent de l'équipement : Japon, RF d'Allemagne, France, USA, etc.

CONCLUSION

La réunion de Septembre devrait clôturer l'ère du budget d'austérité attribué au Centre de Niamey. Il est temps que l'OUA entreprenne des actions systématiques sur le plan culturel. Des objectifs et principes ayant été énoncés dans la Charte culturelle, la matière est définie dans le Plan décennal, le Rapport final d'AFRICACULT et le Programme d'action de Lagos. Le succès des actions sera subordonné aux moyens que l'Organisation prévoiera dans son budget à cet effet ; en même temps la mise en place effective, sous son égide, des autres centres régionaux donnerait à ces actions leur vraie dimension continentale et internationale.

Niamey, 15 Septembre 1978

DIOULDE LAYA
DIRECTEUR

T A B L E A U I B U D G E T C R D T O

	1968/9	1969/70	1970/71	1972	1973	1974
1. <u>Personnel</u>						
Niger	12 918	16 099	-	13 280	15 024	14 164
2. <u>Fonctionnement</u>						
Niger	14 721	23 404	-	13 240	18 320	18 320
(Coordination)	-	-	-	3 360	3 360	3 360
UNESCO	9 700	14 456	-	1 500	2 774	6 000
(Coordination)	-	-	-	3 200	-	-
OCAM	-	-	-	6 000	6 000	-
OUA	-	-	-	3 240	-	-
(Coordination)	-	-	-	1 640	-	-
Cameroun	-	-	-	-	-	6 000
Haute Volta	-	-	-	-	6 000	-
<u>Total</u>	<u>24.421</u>	<u>37.850</u>	-	<u>32.180</u>	<u>36.454</u>	<u>33.680</u>

	1968	1969/70	1970/71	1972	1973	1974
<u>3. Equipement</u>						
UNESCO	12 740	4 448	-	3 000	1 818	5 000
Conseil de l'Entente	-	-	-	-	6 000	-
<u>Total</u>	<u>12 740</u>	<u>4 448</u>	-	<u>3 000</u>	<u>7 818</u>	<u>5 000</u>
<u>4. Recherche</u>						
UNESCO	1 177	6 672	-	9 000	9 080	12 000
OUA	-	-	-	3 312	-	-
ACCT	-	-	-	-	30 000	-
<u>Total</u>	<u>1 177</u>	<u>6 672</u>	-	<u>12.312</u>	<u>39.080</u>	<u>12 000</u>
<u>5. Formation</u>						
UNESCO	-	2 224	-	-	-	-
<u>6. Publications</u>						
UNESCO	-	-	-	17 000	2 676	13 000
OUA	-	-	-	6 209	-	-
ACCT	-	-	-	7 000	-	-
<u>Total</u>	-	-	-	<u>30 209</u>	<u>2 676</u>	<u>13 000</u>
<u>TOTAL GENERAL</u>	<u>52 256</u>	<u>67 303</u>	-	<u>90 981</u>	<u>97 612</u>	<u>77 844</u>

T A B L E A U I I B U D G E T C E L H T O

Codes	Libellés	Dépenses réelles 1976/1977	Crédits 1977/78	Crédits 1978/79
100-200	Personnel	117 485,09	209 729,00	196 391,00
300	Missions officielles	2 653,25	3 000,00	3 000,00
400	Entretien matériel et locaux	10 458,26	10 700,00	12 700,00
500	Communications	2 402,85	3 000,00	3 000,00
600	Fournitures et services divers	16 670,24	20 800,00	20 900,00
700	Dépenses en capital	1 289,23	1 900,00	2 400,00
800	Conférences et réunions	-	4 000,00	4 000,00
	<u>Total</u>	<u>152 958,92</u>	<u>253 129,00</u>	<u>242 391,00</u>

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Specialized Technical and representational Agencies

Centre d'Etudes Linguistiques et Historiques par Tradition Orales (CELHTO)

1978-09-15

Perspectives du CELHTO en 1978

Diouldé, LAYA

CELHTO-OUA

<https://archives.au.int/handle/123456789/7102>

Downloaded from African Union Common Repository